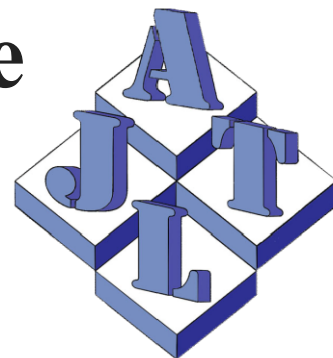


Convocation à l'assemblée générale du 25 septembre 2022



Introduction et rappels de fonctionnement

L'AJTL va tenir son assemblée générale ordinaire qui va clore l'année en cours et commencer l'année suivante. Elle est ouverte à tous, membres bien sûr, mais aussi non-membres sous la condition que ces derniers respectent les règles de l'association et ne prennent pas la parole sans y avoir été invités.

Pour information, les questions diverses devront être transmises par email ou sur le forum de l'association avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire. Si d'autres questions venaient à être posées le jour même, elles seraient éventuellement traitées en fin d'assemblée, si les conditions le permettent et si les membres actifs de l'association le souhaitent.

Tous les votes auront lieu à main levée, excepté si l'un des membres actifs et présents, que ce soit physiquement ou par procuration, en exprime le souhait explicitement.

Cette AG aura lieu au foyer des seniors le **dimanche 25 septembre 2022 à 14h**.

Ce post, public, a valeur de convocation. Les personnes ne pouvant se présenter pourront imprimer le fichier joint, le remplir, et le transmettre à un autre membre de l'association pour lui donner son pouvoir et son droit de vote. Il est rappelé que selon les statuts de l'association, nul ne peut détenir plus de deux votes (le sien et celui donné par une procuration). Si un membre devait se présenter muni de plus d'une procuration, son nombre de votes effectifs serait alors abaissé à deux. Les délégations de vote sont aussi faites de façon nominative, ne sera donc accepté aucun pouvoir qui ne soit pas correctement rempli et porté par la personne désignée nominativement.

Il est aussi rappelé que selon les statuts de l'AJTL, il n'y a pas de quorum à atteindre pour pouvoir procéder à l'assemblée générale.

Ordre du jour

L'assemblée générale ordinaire aura lieu selon l'ordre suivant :

Clôture de l'année en cours

1. Election du secrétaire de séance
2. Election du président de séance
3. Bilan moral du président sortant

4. Vote du bilan moral
5. Bilan financier du trésorier sortant
6. Vote du bilan financier
7. Vote du montant de la cotisation de l'année suivante
8. Questions diverses (pré-inscrites)
9. Suspension de la séance

Inscriptions des membres pour l'année 2022-2023.

Ouverture de la nouvelle année

1. Election du secrétaire de séance
2. Présentation si besoin des projets des candidats au conseil d'administration
3. Élection des nouveaux membres du conseil d'administration
4. Réunion du conseil d'administration et désignation des postes du bureau
5. Présentation des nouveaux membres du bureau
6. Questions diverses (libres)
7. Clôture de la séance.